



Daniel PUIGMAL, Secrétaire Général
UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE
DDT 10 - B.P.769 - 10026 TROYES
Téléphone : 03.25.80.56.77 - Port.: 06.82.30.13.67
Courriel : developpement.durable@unsa.org

Le Secrétaire Général de
l'UNSA DÉVELOPPEMENT DURABLE

à
Monsieur Vincent MAZAURIC
Secrétaire Général
du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et
de l'Energie
Tour Pascal B
92055 PARIS LA DEFENSE

Troyes, le 26 MAI 2014

Monsieur le Secrétaire Général,

En 2010, à l'image des autres gestionnaires de régimes sociaux, l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) est devenu sous statut d'Etablissement Public Administratif (EPA), un organisme de sécurité sociale en charge des marins. Cette réforme s'est inscrite dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

A cette occasion, au sein de l'ENIM, comme pour tous les autres organismes de sécurité sociale, un état des lieux a été réalisé par les services spécialisés de l'Etat en vue d'élaborer sa première convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2013-2015.

Cette COG a été signée, en date du 20 décembre 2012, par les Directeur et Président du Conseil d'Administration de l'ENIM, ainsi que par les trois Ministères tutélaires dont le MEDDE.

Ainsi, l'activité de l'ENIM s'organise désormais autour de trois axes stratégiques :

- L'amélioration du service rendu à l'assuré.
- Le développement de partenariats avec d'autres acteurs du secteur social.
- La mise en œuvre des politiques générales de l'Etat.

Il en découle quatre objectifs à atteindre dont celui d'améliorer le pilotage et la transparence de la gestion. Au titre de cet objectif, il est convenu au point 4.1.3 de la COG de rétribuer justement les efforts dans le cadre d'une politique salariale spécifique à l'ENIM, compte tenu de son changement de statut.

Il était donc convenu, si les objectifs de l'Etablissement étaient atteints en ce qui concerne l'année 2013 de verser une prime d'intéressement collectif (PIC) pour tous les agents quel que soit leur statut (fonctionnaire et contractuel). Le montant, par agent, de cette prime est de 300 euros.

A ce jour, les agents de l'ENIM n'ont pu percevoir cette prime d'intéressement collectif, pourtant budgétée par l'ENIM, compte tenu de l'absence de la prise des dispositions réglementaires obligatoires.

Ce manquement est durement ressenti au sein de l'Etablissement qui a réalisé ses objectifs et constitue en ce qui concerne la fédération UNSA DÉVELOPPEMENT DURABLE un mauvais coup porté au dialogue social.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir me faire connaître les raisons pour lesquelles ce dossier est bloqué au sein du Ministère de l'Ecologie.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Puigmal', written in a cursive style.

Daniel PUIGMAL